

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

## de votre Caisse populaire de La Prairie

19 avril 2023, 19h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : [www.desjardins.com/caisselaprairie](http://www.desjardins.com/caisselaprairie)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

### En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*, aux statuts et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



### Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

### Modification aux statuts de la caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification aux statuts de la Caisse visant à :

- Modifier le nom de « Caisse populaire de La Prairie » pour « Caisse Desjardins de La Prairie »
- Effectuer une modification conséquente au paragraphe 1.1 a) du *Règlement intérieur de la caisse* (RIC)

La modification aux statuts prendra effet le 11 septembre 2023.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

### Modification aux règlements intérieurs de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de douze (12) à dix (10);
- Si la modification est adoptée, les membres seront également appelés à modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* permettant qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé annuellement.

Les modifications aux règlements prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



### Élection par acclamation au conseil d'administration

Quatre (4) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 6 février 2023 à 15h00.

Personne candidate à un poste au conseil d'administration

DESJARDINS Christine

---

Pour en savoir plus sur la personnes candidate, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [www.desjardins.com/caisselaprairie](http://www.desjardins.com/caisselaprairie) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**

Signé le 1<sup>er</sup> mars 2023

Gilles Paré, secrétaire